Rannée

Le Rannéen

Bulletin d'informations municipales **n°52**

Janvier 2021

Dispositif Argent de poche

Dans le cadre du dispositif argent de poche, mis en place par la commune de Rannée, ce sont treize jeunes de Rannée, tous âgés entre 16 et 18 ans, qui au cours de l'été ont pu participer à différents travaux sur la commune : entretien du bourg et de l'étang, peinture, ...

Encadrés par les agents communaux, ils ont effectué différentes missions de 3 heures rémunérées 15 €. Les tâches confiées ont été particulièrement appréciées de tous et réalisées avec la plus grande attention.

Lors de la réunion du 31 août, les jeunes, l'agent technique ainsi que quelques élus se sont réunis en Mairie pour une photo souvenir, et dresser le bilan positif de ce dispositif. Coût de l'opération : 1875 €

Aux vacances de la Toussaint, les jeunes ont été de nouveau sollicités pour des missions ; 5 ont répondu favorablement et effectué 31 missions pour un coût de 465 €.

Rendez-vous en 2021.

L'élu responsable du dispositif : Myriam MALECOT

Mot du maire

Madame, Monsieur,

Le 15 mars dernier vous nous avez accordé votre confiance et nous vous en remercions.

Le 26 mai suivant, et depuis sa création en date du 20 mai 1900, je suis devenu le septième maire de la commune de Rannée.

La nouvelle équipe municipale a donc pris ses fonctions, et s'est mise au travail pour poursuivre les dossiers en cours, et démarrer une réflexion sur les futurs projets.

Je tiens avant tout à remercier mon prédécesseur Gérard CHOPIN, ainsi que les cinq autres maires avant lui, pour leur travail fourni et leur engagement.

En décembre 2020, nous avons vu se terminer un épisode long de près de 6 années : la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Cette validation, va nous permettre très rapidement de relancer l'habitat en transformant la zone artisanale de la Croix de la Barre en lotissement, et en permettant à certains bâtiments répertoriés dans les hameaux, de changer de destination.

L'autre gros dossier en cours, concerne la rénovation des chapelles de l'église Saint-Crépin et Saint-Crépinien. La phase diagnostic réalisée par le cabinet BAIZEAU Architecte touche à sa fin, nous allons donc pouvoir lancer les travaux en deux tranches distinctes (Tranche 01 : chapelles 01 et 02 / Tranche 02 : chapelles 03, 04 et 05).

Depuis peu, l'ensemble de l'agglomération est équipé de bornes d'apports volontaires qui viennent d'être mise en service. 4 bornes ont été installées place Pierre & Marie CURIE, 2 bornes route de Saint-Crépin et 2 bornes complémentaires à Brétigné. Nous espérons que vous en ferez un bon usage.

Concernant les projets à venir :

- poursuite de l'entretien de la voirie
- finaliser l'aménagement voirie et espaces verts des lotissements Ardenne 02 et Ardenne 03 (à noter que ces tranches dates de 2005 et 2007)
- amélioration de l'aménagement du cimetière
- aménagement du parking de l'étang et enrochement
- création d'un nouveau site internet
- etc...

Pour revenir à 2020, nous avons tous connu une année éprouvante et anxiogène.

Beaucoup de manifestations et rassemblements, tant privés qu'associatifs ont dû être annulés. Notamment, les Grands Prix Nationaux de musique et le rassemblement national Arts en Fête de la Fédération Sportive et Culturelle de France organisés par l'Avenir Rannéen Musique, qui devait se dérouler le week-end de pentecôte à RANNEE.

Depuis le 17 mars 2020, les locations de salles sont à l'arrêt.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal qui durant cette période COVID, a su faire preuve de professionnalisme et a été d'une grande disponibilité.

Nous n'avons pas eu l'occasion de nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux. C'est pourquoi toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2021.

Que celle-ci vous apporte tout ce que vous désirez, santé, rire, bonheur et réussite dans tous vos projets.

Nous attendons avec impatience un retour à une vie normale pour vous rencontrer.

Le Maire

Actualités municipales

ÉLECTION DU MAIRE

2020.05.26.01

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme BODIN Karine : 02 voix
- M. FERRE Guy : 12 voix

M. FERRE Guy, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

2020.05.26.02

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 Adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver **la création de 3 postes d'Adjoints au Maire.**

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

2020.05.26.03

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 3,

Monsieur le Maire précise que l'élection des Adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance.

« Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Mme Karine BODIN (tête de liste)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- suffrages exprimés : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1
- majorité absolue : 8

Actualités municipales

Ont obtenu :

- Liste conduite par Mme Karine BODIN : 14 voix

La liste conduite par Mme Karine BODIN ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- Mme Karine BODIN 1ère Adjointe au Maire
- M. Jacques BIDAUX 2ème Adjoint au Maire
- Mme Myriam MALECOT 3ème Adjointe au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Guy FERRÉ
Maire

Karine BODIN
1ère Adjointe au Maire

Jacques BIDAUX
2ème Adjoint au Maire

Myriam MALECOT
3ème Adjointe au Maire

Alain VEILLON

Armelle LÉVÊQUE

Camille FERRÉ

Frédéric RIBAULT

Arlette DROUET

Vanessa FÉRIAU

Hervé REBOURS

Lucie VIGNERON

Marie LEROY

Pierre-Yves FERRÉ

Stéphanie LAHAYE

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

COMMISSIONS COMMUNALES internes

BÂTIMENTS COMMUNAUX	**Président :** BIDAUX Jacques FERRE Guy, BODIN Karine, VEILLON Alain, DROUET Arlette, REBOURS Hervé
URBANISME : PLU – voirie -réseaux	**Président :** BIDAUX Jacques FERRE Guy, FERIAU Vanessa, VEILLON Alain, RIBAULT Frédéric, FERRE Pierre-Yves
FLEURISSEMENT - AMÉNAGEMENT URBAIN	**Président :** MALECOT Myriam BODIN Karine, BIDAUX Jacques, FERRE Camille, LEVEQUE Armelle, FERRE Pierre-Yves, DROUET Arlette
AFFAIRES GÉNÉRALES : Finances, RH, administratif	**Président :** FERRE Guy MALECOT Myriam, LAHAYE Stéphanie, REBOURS Hervé, LEROY Marie, VIGNERON Lucie
VIE ASSOCIATIVE, SPORT, CULTURE	**Président :** BODIN Karine DROUET Arlette, FERIAU Vanessa, FERRE Camille, LEROY Marie, FERRE Pierre-Yves
AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES	**Président :** BODIN Karine MALECOT Myriam, VIGNERON Lucie, DROUET Arlette, FERRE Camille, LEVEQUE Armelle, LAHAYE Stéphanie, LEROY Marie
COMMUNICATION	**Président :** BODIN Karine FERRE Guy, LEVEQUE Armelle, FERRE Pierre-Yves, LEROY Marie, LAHAYE Stéphanie

Actualités municipales

COMMISSION « APPEL D'OFFRES »

Membres titulaires

- MALECOT Myriam
- BIDAUX Jacques
- RIBAULT Frédéric

Membres suppléants

- VIGNERON Lucie
- LEROY Marie
- FERRÉ Camille

REPRÉSENTANTS AU SMICTOM :

MALECOT Myriam (titulaire), BIDAUX Jacques (suppléant)

DÉLÉGUÉE COS BREIZH :

MALECOT Myriam

REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRÉ :

BIDAUX Jacques (titulaire), VIGNERON Lucie (suppléante)

DÉLÉGUÉ SDE 35 :

BIDAUX Jacques

DÉLÉGUÉES CENTRE SOCIAL :

BODIN Karine (titulaire), DROUET Arlette (suppléante)

CORRESPONDANT DÉFENSE :

FERRE Camille

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU 19 NOVEMBRE 2019 AU 20 OCTOBRE 2020

(pour plus de détails, vous pouvez consulter le site communal ou vous renseigner en mairie)

DIVERS

ACHAT D'UNE CIREUSE – 2020.02.18 - M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'établissement Pouteau concernant l'achat d'une monobrosse cireuse pour un montant de 2 622€ TTC. Il précise également que ce type d'appareil est rare car maintenant la majorité des parquets sont vitrifiés.

ECRAN SALLE DU CONSEIL – 2020.10.20 - Pro et Cie : TV HISENSE 4K 189 cm (75") : 749.17 € HT 899.00 € TTC

CHAUFFE-EAU VESTIAIRES FOOT (2) – 2020.10.20 - MOREL : 3 425.50 € HT 4 110.60 € TTC

ENFANT ET VIE SCOLAIRE

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN – LA GUERCHE DE BRETAGNE - 2019.11.19.03 - Une demande de participation au fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2019-2020 :

	Nombre D'élèves	Coût	Charges à caractère Social
Maternelle	7	1 238 €	23 €
Primaire	20	392 €	23 €

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de PARTICIPER au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle, domiciliés à Rannée. (le montant de la participation s'élèvera à 16 506 €), REFUSER de participer aux charges à caractère social.

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE LA PROVIDENCE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE - 2019.11.19.04 - Une demande de participation au fonctionnement de l'école La Providence de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2018-2019 :

	Nombre d'élèves	Coût moyen départemental	Charges à caractère Social
Maternelle	16	1 230 €	23 €
Primaire	16	376 €	23 €

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire mais elle ne l'est pas concernant les élèves de maternelle et les charges à caractère social.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de PARTICIPER au coût de fonctionnement des élèves du primaire domiciliés à Rannée (le montant de la participation s'élèvera à 6016 €), REFUSER de participer aux charges sociales et au coût de fonctionnement des élèves de maternelle du fait que Rannée est dotée elle aussi d'une école maternelle pouvant accueillir ces élèves.

PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE STE ANNE - ECHEANCIER 2019/2020 OGEC RANNEE - 2020.01.21.01 - M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une circulaire du Préfet d'Ille-et-Vilaine donne chaque année, le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques qui permet de déterminer le coût de fonctionnement par élève des écoles privées. Pour l'année scolaire 2019-2020, le coût moyen est de 376 €

en élémentaire et 1 230 € en maternelle. M. le Maire précise qu'il faut prendre en référence l'effectif existant à la rentrée scolaire de septembre 2019, à savoir :

Ecole Ste Anne de Rannée	
Maternelle : 14	**Primaire :** 33
Total des versements 2019-2020 : 29 628 €	

Il est donc proposé de donner 376 € pour les enfants en classe élémentaire et 1 230 € pour les enfants en classe de maternelle, domiciliés à Rannée.

FINANCES, TARIFS ET SUBVENTIONS

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET NON COMMUNALES -2020.02.18.03 - M. le Maire propose de verser une subvention pour l'année 2020 aux associations communales et non communales suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	SUBVENTION 2020
Club de la Vallée de l'Ardenne	**121.76 €**
Symphonie Fleurie	**542.18 €**
Association des randonnées pédestres (ARP)	**134.39 €**
Association Saint-Lazare	**202.17 €**
Racing Club Rannée La Guerche (RCRG)	**1 636.88 €**
Association des Anciens combattants (CATM)	**56.30 €**
Avenir Rannéen Musique	**1 177.40 €**
Festi Balade	**134.39 €**
Association des parents d'élèves (APEL)	**689.53 €**
TOTAL	**4 695.00 €**

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES	SUBVENTION 2020
Amicale Fédérée des Donneurs de Sang canton de La Guerche de Bretagne	**50 €**
Association de jumelage la Guerche - Ksiaz	**58 €**
ADMR	**230 €**
Outil en main	**50 €**
Les Restaurants du Cœurs	**50 €**
DOJO Guerchais	**50 €**
Les jongleurs gym	**100 €**
CODEM de la Roche aux Fées	**200 €**
TOTAL	**788 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide D'ACCORDER aux différentes associations ci-dessus une subvention pour l'année 2020.

SUBVENTIONS PELE MELE 2019 – SOLDE - 2020.02.18.04 - M. le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 22/01/2019, il a été voté une subvention de 5 487.30 € au profit de l'association PELE-MELE pour 2019 (Une Subvention prévisionnelle liée à la fréquentation du Centre de loisirs : 3 250.32 € et une Subvention de fonctionnement : 2 236.98 €). Au cours de l'année 2019 il a été versé au titre de la subvention prévisionnelle de fréquentation 2 437.74 ainsi qu'une Subvention de fonctionnement de 2 236.98 €. Au regard du nombre réel de fréquentations et du montant déjà versé à ce jour, la somme restant due est de 863.95 €. Le Conseil Municipal ACCEPTE le montant définitif de la subvention pour 2019 à 3 301.69 €, AUTORISE le versement du solde 2019 de 863.95 €.

SUBVENTIONS PELE MELE 2020 - 2020.02.18.05 - L'association Pêle-Mêle Sport et Loisirs a adressé ses demandes de subventions 2020 :

- Subvention liée à la fréquentation du Centre de loisirs : 3 301.69 € (estimatif 353.5x9.34 €).
- Subvention de fonctionnement : 2 125.39 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE la demande de subventions de l'association Pêle Mêle Sports et Loisirs pour l'année 2020.

SUBVENTIONS 2020 AU CENTRE SOCIAL - 2020.06.23.04 - Le Conseil Municipal doit valider l'inscription au budget des montants des financements prévus par la convention tripartite conclue avec le Centre Social et la CAF.

Pour rappel les montants prévus sont les suivants : 13 000 € au titre des activités 2020, 11 000 € au titre du fonctionnement général du centre social. Le Conseil Municipal VALIDE les montants prévus par la convention.

PERSONNEL

INSTAURATION DU TELETRAVAIL MERCREDI MATIN - 2020.10.20.07 - M. le Maire rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ; M. le Maire précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Technique en date du 19 octobre 2020 ;

CONSIDERANT QUE les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

CONSIDERANT QUE l'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;

1 – La détermination des activités éligibles au télétravail

Cette détermination peut se faire par filière, cadre d'emplois et fonctions.

Cette liste doit être déterminée au regard des nécessités de service, le télétravail ne devant pas constituer un frein au bon fonctionnement des services.

URBANISME ET IMPOTS

TAXE D'AMENAGEMENT - La taxe d'aménagement s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations. Elle doit contribuer au financement des équipements publics, la recette est donc inscrite au budget en section d'investissement. La commune doit fixer un taux avant le 30 novembre de l'année N-1 pour une applicabilité au 1er janvier de l'année suivante. Pour les communes, le taux doit être fixé dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %.

TA 2020 - 2019.11.19.06 - La commune de Rannée a perçu en 2018 au titre de cette taxe 2511 €. M. le Maire propose au Conseil de maintenir ce taux pour l'année 2020 ; le Conseil Municipal FIXE le taux communal de la taxe d'aménagement à 1,5% pour l'année 2020.

TA 2021 - 2020.10.20.03 - La commune de Rannée a perçu en 2019 au titre de cette taxe 1756.67 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide DE FIXER le taux communal de la taxe d'aménagement à 1,5% pour l'année 2021.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption (la commune) qu'il puisse faire valoir ses droits (droit à préemption pour la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général définies dans la délibération instituant ce droit).

- **15 RUE DE BRETIGNEE - 019.11.19.07** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la D.I.A. relative à la propriété située 15 rue de Brétigné déposée par Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée AA 361 et AA 364. Le prix de vente a été fixé à 183 000 € hors frais d'acte notarié.
- **2 RUE DE LA ROCHE AUX FEES - 2019.11.19.07** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la D.I.A. relative à la propriété située 2 rue de la Roche aux Fées déposée par Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée AA 167 – AA 175 et AA 176. Le prix de vente a été fixé à 22 000 € hors frais d'acte notarié.
- **18 RUE GEORGES BIZET - 2020.01.21.02** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal la D.I.A. relative à la propriété située 18 rue Georges Bizet déposée par Maître Lucie VIGNERON, notaire à Rannée et cadastrée AA 219. Le prix de vente a été fixé à 155 000 € hors frais d'acte notarié.
- **13 RUE DE LA VIGNE AUX VEQUES - 2020.03.10.01** - Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la D.I.A. relative à la propriété située 13 rue de la Vigne aux Vêques déposée par Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée AB 77. Le prix de vente a été fixé à 10 000 € hors frais d'acte notarié.
- **13 AVENUE DE L'EGLISE- 2020.05.26.05** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la D.I.A. relative à la propriété située 13 Avenue de l'église, déposée par Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée AA 213. Le prix de vente a été fixé à 125 000 € hors frais d'acte notarié.
- **5 IMPASSE DU LAVOIR - 2020.07.10.04** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la D.I.A. relative à la propriété située 5 impasse du Lavoir, déposée par Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée AA 243. Le prix de vente a été fixé à 138 000 € hors frais d'acte notarié.
- **5 RUE DE LA VIGNE AUX VEQUES - 2020.09.15.08** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la D.I.A. relative à la propriété située 5 rue de la Vigne aux Vêques déposée par Maître Lucie VIGNERON, notaire à Rannée et cadastrée AB 81. Le prix de vente a été fixé à 110 000 € hors frais d'acte notarié.
- **1 ALLEE DES JONQUILLES - 2020.10.20.05** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la D.I.A. relative à la propriété située 1 allée des Jonquilles déposée par Maître François Marie BIENVENUE, notaire à ROMILLÉ et cadastrée AA 170 et AA 173. Le prix de vente a été fixé à 148 000 € hors frais d'acte notarié.
- **10 AVENUE DE L'EGLISE - 2020.10.20.06** - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la D.I.A. relative à la propriété située 10 avenue de l'église déposée par Maître Lucie VIGNERON, notaire à Rannée et cadastrée AA 18. Le prix de vente a été fixé à 187 507 € hors frais d'acte notarié.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide DE NE PAS EXERCER son droit de préemption sur les propriétés décrites ci-dessus.

VOIRIES ET RESEAUX

CHOIX DES OFFRES : VOIRIE 2020 - 2020.06.23.07 – M. le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis reçus pour le programme « VOIRIE 2020 », suite à la consultation de trois entreprises le 05 mai 2020 :

- Ets COLAS pour un montant de 14 844.00 € HT soit 58 612.80 € TTC
- Ets HENRY FRERES pour un montant de 28 116.50 € HT soit 33 739.80 € TTC

Le Conseil municipal décide DE RETENIR l'offre de l'entreprise HENRY FRERES d'un montant de 33 739.80 € TTC.

DECISION D'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX ET MISE EN DEMEURE DES PROPRIETAIRES - 2020.01.21.03 et **DETERMINATION DES PRIX DE VENTE DES CHEMINS COMMUNAUX - 2020.06.09.04**

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que les chemins ruraux suivants ont cessé d'être affectés à l'usage du public :

Actualités municipales

N° du Chemin rural (CR)	Lieu-dit	Raison de la désaffectation
CR 104	**La Petite Touche**	C'est une entrée de propriété N'est plus affecté à l'usage public
CR longeant la parcelle WS 67	**La Richardière**	Longe une propriété, N'est plus affecté à l'usage public
CR parcelle ZC 29	**La Bécannière**	N'est plus affecté à l'usage public, à cheval sur la limite de commune entre Rannée et Drouges
CR 90	**Villeneuve N° 90**	N'est plus affecté à l'usage public
CR 60	**Maison neuve**	Utilisé par plusieurs intervenants
CR 33 – parcelle de 75m²	**Les Hayères**	N'a pas affecté à l'usage public
CR 43	**Soussigné**	Passe derrière une propriété. N'est pas affecté à l'usage public
CR 56	**Le Miaule**	le chemin rural occupe la parcelle WK 73 appartenant à Monsieur LEDEUIL Georges
CR110	**Les Courtillaux**	N'est plus affecté à l'usage public
CR 74	**Davier**	N'est pas affecté à l'usage public
CR 6	**La Marquerie**	Comporte une servitude de conduite du réseau d'eau. N'est plus affecté à l'usage public
CR29	**La Vigne au vêque**	N'est plus affecté à l'usage public

Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné.

Ceci exposé, le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité :

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale des chemins ruraux objets de la procédure

- Approuve l'aliénation des chemins ruraux suivants :

- Demande à Monsieur le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir du chemin rural susvisé ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, DE FIXER le prix de vente au m² des chemins n°1 et n°2 à 2 €, des chemins n°3 à n°10 à 0.60 €

	N° du Chemin rural (CR)	Lieu-dit	Raison de la désaffectation	Avis du Domaine		
				Superficie en m²	Prix total	Prix au m²
1	CR 104	**La petite touche**	C'est une entrée de propriété. N'est plus affecté à l'usage public	101.15	200 €	1,98 €
2	CR longeant la parcelle WS 67	**La Richardière**	Longe une propriété. N'est plus affecté à l'usage public	300	600 €	2,00 €
3	CR parcelle ZC 29	**La Bécannière**	N'est plus affecté à l'usage public, A cheval sur la limite de commune entre Rannée et Drouges	288	170 €	0.59 €
4	CR 90	**Villeneuve N° 90**	N'est pas affecté à l'usage public.	1 600	960 €	0.60 €
5	CR 33 – parcelle de 75m²	**Les Hayères**	N'est pas affecté à l'usage public.	7 8.20	50 €	0.64 €
6	CR 43	**Soussigné**	Passe derrière une propriété. N'est pas affecté à l'usage public.	550	330 €	0.60 €
7	CR 56	**Le Miaule**	Le chemin rural 56 occupe la parcelle WK 73 appartenant à Monsieur LEDEUIL Georges.	1 660	1 000 €	0.60 €
8	CR110	**Les Courtillaux**	N'est pas affecté à l'usage public.	3 600	2 160 €	0.60 €
9	CR 74	**Davier**	N'est pas affecté à l'usage public.	600	360 €	0.60 €
10	CR29	**La Vigne au vêque**	N'est pas affecté à l'usage public.	400	240 €	0.60 €

COLLECTE DES DECHETS EN BAV(*) SUR LA COMMUNE DE RANNEE : POURQUOI CE PROJET ?

Objectifs et avantages :

- Faciliter et sécuriser la collecte des contenants au quotidien
- Réduire le nombre de camions à circuler au sein des lotissements et ainsi diminuer les émissions de CO2 produites par les camions de collecte
- Accessibilité 7 jours sur 7 et faciliter la gestion des déchets lors d'un départ en vacances
- Pas de contrainte pour stocker et présenter le bac pour la collecte
- Permettre une meilleure intégration paysagère des contenants et suppression des bacs sur la voirie toute la semaine

Coût du dépôt pour l'usager moins élevé en borne qu'en bac (pour 80 litres : BAV 1,05 €/ Bac 1,68 €)

Soit un ajout de 3 points de collecte avec des bornes semi-enterrées (pour environ 170 foyers).

Les BAV ont été installées fin novembre.

Secteur concerné :

- Point n°1 : rue de la Roche aux Fées
- Point n°2 : complexe sportif rue de Brétigné
- Point n°3 : rue Saint-Crépin

C'est le SMICTOM qui s'est chargé d'envoyer le courrier d'information, avec le badge, aux usagers et de récupérer le bac actuel.

Mise en route effective début janvier 2021.

(*) BAV : Bornes d'Apport Volontaire

La 3ème Adjointe : Myriam MALECOT

Les 2 étapes pour déposer les ordures ménagères :
– Présenter le badge sur le lecteur,
– Ouvrir le tambour et le refermer.

Les flux pour les déchets recyclables sont en accès libre.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET SUIVI DES EMPRUNTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 534 917,24 €

- Charges à caractère général (électricité, carburants, petits équipements, prime d'assurance, publications, téléphone,...)
- Charges de personnel (salaires et charge sociales des agents)
- Autres charges de gestion courante (indémnités et cotisations des élus, participations scolaires, subventions ...)
- Charges fin. et atténuation produits (intérêts des emprunts...)
- Opération d'ordre transfert entre section

Recettes : 712 761,77 €

- Atténuation de charges
- Produits des services (concessions cimetière, régies pêche et médiathèque,...)
- Impôts et taxes (taxes foncière et d'habitation, dotation solidarité,...)
- Dotations, subvention et participations (dotations d'état et subventions d'équipements)
- Autres produits de gestion courante et exceptionnels (loyers, locations de salle,...)
- Produits financiers et excetionnels

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 227 720,79 €

- Frais doc. urbanisme et d'études révision PLU et travaux église, solde EP rues St Lazare et Eglise
- Voirie, terrain, clôtures, radars, décorations de Noël
- Aménagement du bourg
- Emprunts et dettes

Recettes : 299 816,03 €

- Subvention d'investissement
- Dotations, excédent et dépôt
- Opération ordre de transfert entre section
- Solde d'exécution positif reporté de n-1

Actualités municipales

SUIVI DES EMPRUNTS

Organisme preteur	CLF DEXIA			CREDIT AGRICOLE			CAISSE D'EPARGNE		
Objet	Tvx Mairie-médiathèque			Atelier communal			Mairie-Médiathèque		
	Capital	Intérêt	restant du	Capital	Intérêt	restant du	Capital	Intérêt	restant du
2020	15 341,68 €	- €	12 221,18 €	13 153,19 €	3 311,41 €	133 268,27 €	9 931,31 €	1 499,85 €	21 315,49 €

Organisme preteur	CREDIT AGRICOLE			CDC			CLF DEXIA		
Objet	Réfection voirie E.R			Logement très social			Station d'épuration		
	Capital	Intérêt	restant du	Capital	Intérêt	restant du	Capital	Intérêt	restant du
2020	6 504,15 €	399,97 €	20 167,59 €	5 168,74 €	669,77 €	38 042,49 €	5 517,47 €	2 887,02 €	68 508,59 €

Organisme preteur	CAISSE D'EPARGNE			CAISSE D'EPARGNE			TOTAUX		
Objet	Aménagement du bourg			Aménagement du bourg - court terme					
	Capital	Intérêt	restant du	Capital	Intérêt	restant du	Capital	Intérêt	restant du
2020	13 212,50 €	4 244,54 €	267 345,64 €	110 000,00 €	209,00 €	- €	178 829,04 €	13 221,56 €	560 869,25 €

Moyenne nationale	**953 €**	**53,80 %**
Moyenne des communes de 500 à 2000 habitants	**621,00 €**	**82,56 %**

Nbre d'habitants	**1 086**
Endettement par habitant	**559,78 €**

CAPITAL RESTANT DÛ SUR EMPRUNTS

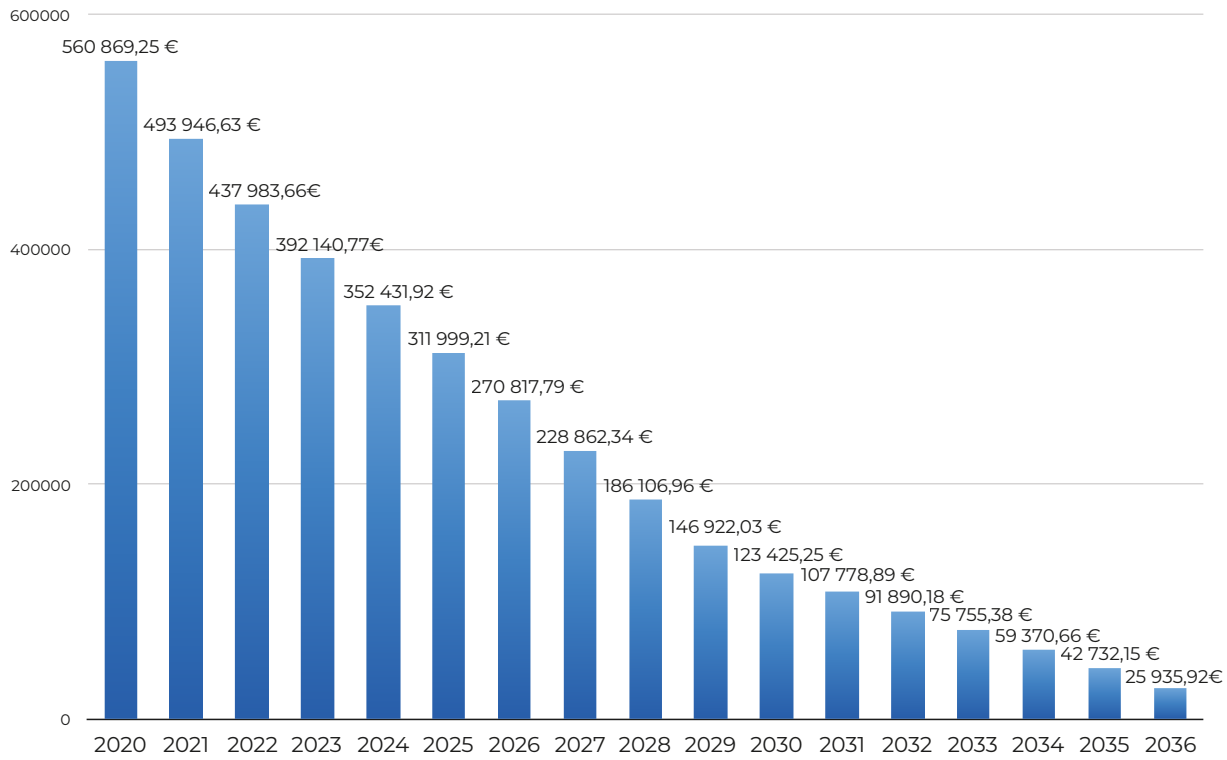

Le Maire, Guy FERRÉ

Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est le document de planification qui, à l'échelle d'une commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement pour les années à venir, et fixe les règles générales d'utilisation des sols sur le territoire concerné.

Il fixe ces règles en tenant compte des exigences environnementales et doit exposer clairement le plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce dernier comprend 4 types de zone :

- U pour les zones urbanisées
- AU pour les zones à urbaniser
- N pour les zones naturelles
- A pour les zones agricoles

La révision générale du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune a été confiée au cabinet d'urbanisme URBA et initiée fin 2015. Il est actuellement en cours de validation.

Les objectifs sont les suivants :

1 - Asseoir la nouvelle dynamique démographique observée depuis 2013 et adapter la production de logements aux besoins pressentis.

2 - Restructurer l'agglomération et combler les écarts de Rannée en lien avec celle de La Guerche de Bretagne, tout en veillant au caractère identitaire de la commune sur l'ensemble de son territoire.

3 - Adapter les orientations du développement économique de Rannée aux projets intercommunaux et aux évolutions observées.

4 - Garantir la préservation du patrimoine, son paysage, et une trame vert et bleu de qualité entre la forêt sise sur le territoire communal et ceux des localités environnantes.

5 - Favoriser la créativité et l'innovation avec pour objectifs les qualités de vie et d'environnement pour les habitants.

Depuis le début de cette révision du PLU, des enquêtes publiques ont été menées, des réunions publiques organisées. Chaque demande a fait l'objet d'une réponse provisoire dans l'attente des conclusions définitives de l'étude.

En novembre 2020, le conseil municipal a apporté quelques modifications répondant ainsi aux remarques formulées durant l'enquête publique et aux avis des Personnes Publiques Associées :

Le rapport de présentation a été amendé et a fait l'objet de mises à jour pour faire suite aux remarques des Personnes Publiques Associées.

Concernant le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

- Le projet de croissance démographique initialement de 1,25% / an a été ramené à 1%
- Le PLU ayant une durée d'application estimée à 10 ans à compter de l'année d'approbation, la période a été mise à jour (jusqu'en 2030)

	Projet de PLU arrêté	Projet de PLU approuvé
Durée du PLU	Jusqu'en 2028	Jusqu'en 2030
Population attendue	1350 habitants	1300 habitants
Croissance moyenne annuelle	1.25%/an	1%/an

Concernant les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

- Les densités moyennes de logements sont passées de 15 log./ha à 18 log./ha sur le PLU en cours d'approbation, répondant ainsi aux demandes de l'état et de la chambre d'agriculture.

Le plan de zonage (ou règlement graphique) a fait l'objet d'adaptations en réponse aux demandes des PPA et aux résultats de l'enquête publique.

- Deux STECAL (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) ont été supprimés aux lieux-dits du Petit Soussigné et des Grands Ormeaux. Les STECAL conservés sont : la Bécannière, l'Essart, le Bas-Niort, Mauhy, la Carrie.

Le règlement littéral : il a fait l'objet de plusieurs adaptations à la demande des personnes publiques associées :

- Ainsi, il est précisé qu'en zone agricole et naturelle, les constructions annexes auront une emprise au sol maximale de 60m² ;
- Correction d'une incohérence relative à l'emprise au sol des constructions susceptibles de changer de destination : 70m² ;
- En zone N, l'alinéa relatif à l'emprise au sol de 160m² des nouveaux logements est supprimé car la zone N, a un caractère inconstructible.
- Les possibilités de changement de destination en zone agricole et naturelle ont été corrigées afin d'être conforme à la législation en vigueur ;
- Des dispositions générales ont été ajoutées ;
- Le règlement des secteurs agricoles (A) a été distingué des règlements des STECAL à vocation d'activités (Aa) et d'accueil d'habitations (Ah).

En revanche, l'ensemble des remarques enregistrées par la Commissaire Enquêteur et ne répondant pas aux objectifs du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) du PLU, a été laissé sans suite. Monsieur le Maire rappelle que la législation a évolué, le PLU doit définir des objectifs de modération de la consommation de l'espace et se tenir aux objectifs chiffrés affichés aux P.A.D.D., notamment en matière de préservation de l'espace agricole.

COÛT DE LA RÉVISION :

Environ 43 000 €

L'intégralité du PLU est consultable en mairie.

Pierre-Yves FERRE

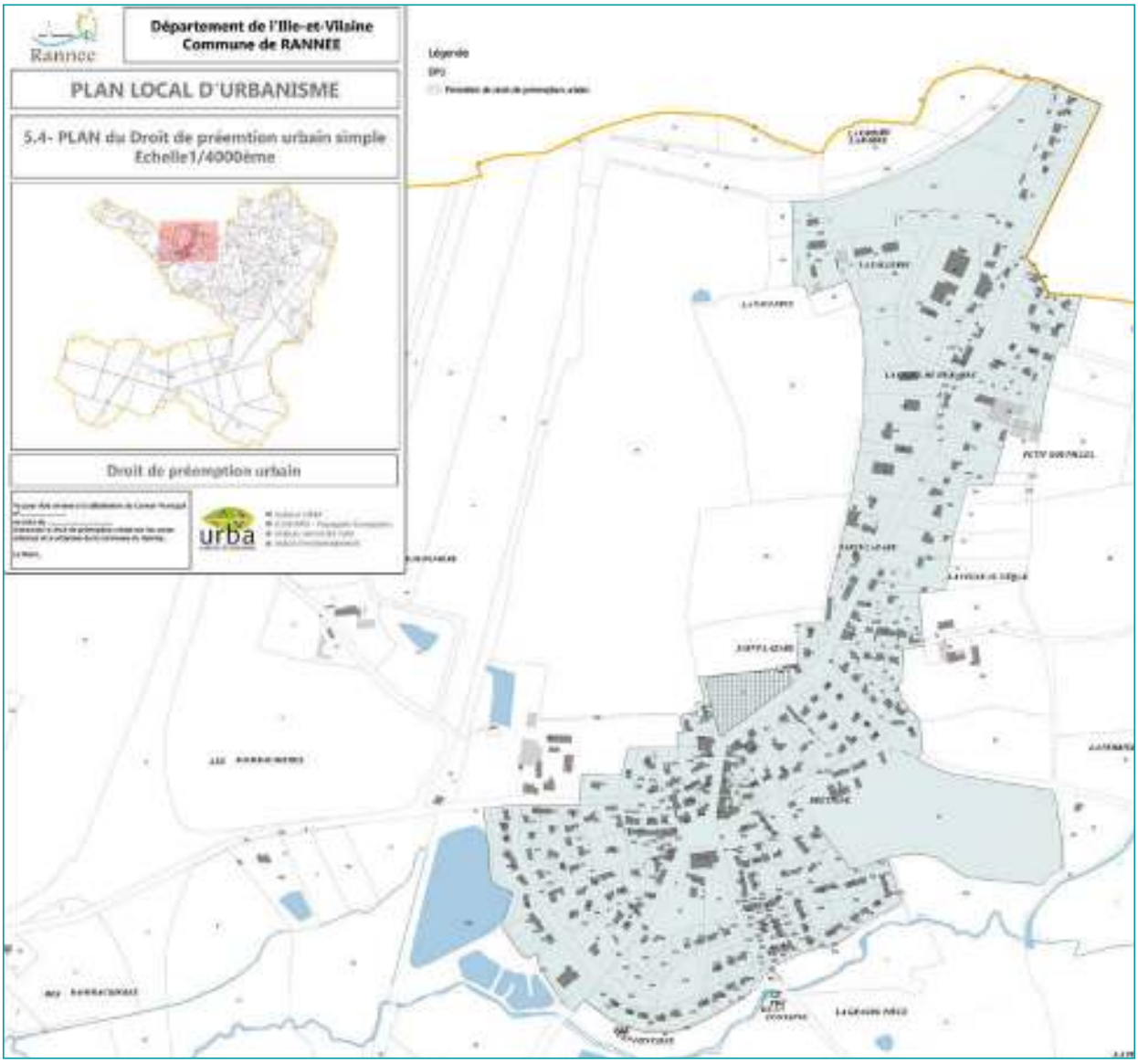

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAUX ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la loi NOTRE de 2015, Vitré Communauté va exercer cette compétence qui touche les services de production et de la distribution de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif et des eaux pluviales. Le but est de rationaliser et rendre plus lisible la gestion de ces services publics.

Jusque-là, la production d'eau était assurée par le SYMEVAL, un syndicat mixte. La distribution était administrée par différents syndicats des eaux. Vitré Communauté va donc exercer cette compétence, qui devrait être opérationnelle à compter du 1er janvier 2021, mais elle transfèrera les services de production et de distribution au SYMEVAL pour qu'il n'y ait plus qu'un opérateur unique de l'eau sur le territoire, puisque la loi oblige à avoir un prix unique.

Cette réorganisation implique de transférer les résultats de clôture du budget assainissement de la commune de Rannée au budget annexe assainissement de Vitré Communauté :

- transfert du résultat de fonctionnement : 90 527.58 €
- transfert du résultat d'investissement : 72 357,00 €

soit un excédent total de clôture constaté au 31 décembre 2019 de **162 884,58 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil a décidé que ce transfert s'effectuera sur trois ans selon les modalités suivantes : un tiers des excédents de clôture (soit 54 294,86 euros) sera versé à Vitré Communauté par an (2020, 2021, 2022).

La 1ère Adjointe : Karine BODIN

Actualités municipales

HOMMAGES

Lors de la séance du 20 octobre, le Conseil Municipal a souhaité observer une minute de silence, s'associant ainsi à l'hommage national rendu à Samuel PATY, professeur sauvagement assassiné dans le collège où il exerçait.

CATM CITOYEN DE LA PAIX

Nos activités se trouvent réduites à la présence aux cérémonies officielles en nombre de personnes défini par la Préfecture : 6 personnes le 8 mai et 10 le 11 novembre. Ce petit nombre se partage entre Elus municipaux, musiciens et membres de l'association ; ce 11 novembre, citation des 20 militaires morts pour la France depuis le 11 novembre 2019.

Je me permets de rappeler qu'avec un maigre espoir, nous pourrons nous réunir pour la galette des rois et les cotisations.

Pour tous, une bonne fin d'année et une meilleure année 2021 ; mettons en application les conseils qui nous sont donnés.

Le Président, Pierrre RICHER

Les commémorations de 2019, malgré la situation sanitaire ont été fort heureusement maintenues, mais perturbées réduisant à peu le nombre de personnes présentes pour rendre hommage aux soldats morts pour la France.

8 mai 2020

11 novembre 2020

Vous trouverez ci-après un article écrit par Joseph AULNETTE relatant les événements qui se sont déroulés sur la commune de Rannée pendant la seconde guerre mondiale.

La 1ère Adjointe, Karine BODIN

Il y a 80 ans, la 5ème brigade de cavalerie arrivait à Rannée

Dans la nuit du 18 au 19 juin 1940, sous l'autorité du Général Maillard, la 5ème brigade de cavalerie composée du 4ème régiment de Hussards (de Rambouillet) et du 6ème régiment de Dragons (de Vincennes) s'approprie les corps de ferme d'un secteur de Rannée situé en lisière de la forêt. Environ 400 hommes et 800 chevaux bivouaquent dans un périmètre englobant les villages suivants : La Gaumonerie, La Cour Poisson, La Chesnaie-Pottier, La Jonchère, Le Pavillon et La Rocherie.

En arrivant en forêt, les Dragons et les Hussards constatent qu'ils ont perdu presque 50 % de leurs effectifs dans les combats menés depuis le début de l'offensive allemande. Après avoir séjourné pendant quinze jours sur la commune, sans incidents ou presque, ces deux bataillons n'ont pas d'autre choix que de déposer les armes. Le 2 juillet, en quittant Rannée, ils font partie des dernières unités de l'armée française à se rendre.

Le samedi 20 juin 2020, une cinquantaine de Rannéens dont les anciens combattants d'Algérie, le maire, les adjoints et des membres du conseil municipal, se rendent à La Gaumonerie pour commémorer le 80ème anniversaire de l'arrivée des troupes de la 5ème brigade de cavalerie sur la commune. Le cérémonial se déroule sous le patronage de Jean-François Rebiffé, lieutenant-colonel honoraire et membre de l'amicale du 4ème régiment de Hussards.

Angèle Faucheux (née Bestin) et Robert Béasse sont présents. À l'époque, ils avaient respectivement 18 ans et 9 ans. Leurs souvenirs sont restés intacts et ils n'hésitent pas à témoigner :

- Angèle Faucheux (98 ans) : « *Durant quinze jours, un escadron de dragons a séjourné à La Gaumonerie, autour de la maison où j'ai passé ma jeunesse et devant laquelle nous sommes. Le colonel Jacottet ayant emprunté le lit de mes parents, maman dormait avec moi et papa couchait dans l'écurie. Le jour où j'ai fêté mes 18 ans, il y avait des soldats partout* ».
- Robert Béasse (89 ans) : « *Le 4ème régiment de Hussards campait au Pavillon et à La Rocherie. Le Commandant Beauchamp dormait chez ma mère, laquelle vivait seule à La Rocherie avec six enfants à charge. La veille de leur départ, les Hussards ont mis le feu à un camion chargé de munitions pour ne pas qu'il soit récupéré par l'armée allemande* ».

http://rannee.over-blog.com/2020/06/7-pendant-la-guerre-39-45.html

Joseph AULNETTE

Actualités municipales

20 juin 2020

Juin 1940 La Gaumonerie

Juin 1940

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque municipale « Le Marque-page » fait partie du Rouedad, réseau de 5 médiathèques avec les communes de Domalain, La Guerche de Bretagne, Moulins et Visseiche. C'est un choix de plus de 43000 livres et magazines, 1600 DVD et 1850 CD. L'adhésion est gratuite. Chaque adhérent peut faire venir les documents qu'il souhaite grâce à la navette bimensuelle. Réservation en ligne sur www.rouedad-portesdebretagne.net

Heures d'ouverture :

- Mardi : 17h30 – 19h00
- Mercredi : 10h30 – 12h00 & 15h00 – 17h00
- Samedi : 10h30 – 12h00 & 15h00 – 17h00

La médiathèque de Rannée, c'est une équipe de 24 personnes dont 22 bénévoles, qui s'occupent des ouvertures au public, des accueils de classes, du portage de livres, des animations d'activités manuelles,...

Informatique : La médiathèque propose tous les lundis hors vacances scolaires, des séances individuelles de 45 minutes, de 13H30 à 17H15 pour parler informatique et multimédia : Répondre aux questions sur la messagerie, le traitement de texte, les demandes sur les sites administratifs, l'organisation de son ordinateur, le tri de ses photos, le fonctionnement d'une tablette, d'un Smartphone...

Information et inscription à la mairie.

Portage de livres : Des bénévoles de la médiathèque visitent une fois par mois des personnes isolées, ne pouvant pas se déplacer pour choisir des livres. Conditions et renseignements à la mairie.

Myriam VERGER

Actualités municipales

RENOVATION DE L'EGLISE ST CREPIN ET ST CREPINIEN

Le projet consiste en la réalisation de travaux sur l'église Saint-Crépin Saint-Crépinien située à Rannée (35) et inscrite en totalité au titre des monuments historiques. Suite à la chute d'une tête de pinacle, la mairie a missionné le cabinet Baizeau Architecte et le bureau d'études Forces & Appuis, afin de réaliser l'état sanitaire du bas-côtés Nord de l'église. Le diagnostic a révélé le très mauvais état des pieds de fermes qui crée un déséquilibre complet de la statique de la charpente sur l'ensemble des chapelles constituant le bas-côtés Nord. Il en résulte d'importantes déformations et des arrachements dans la maçonnerie.

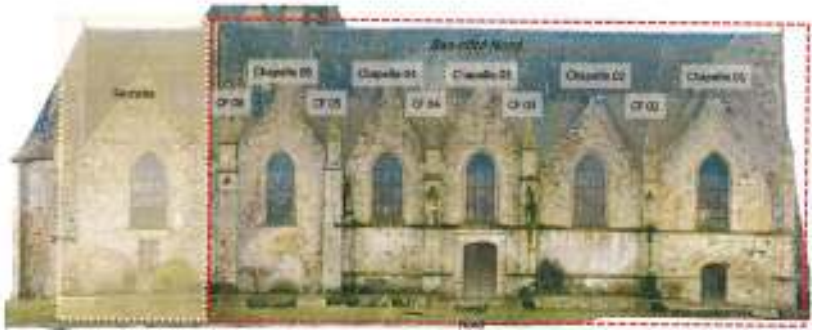

L'étude s'est conclue par une hiérarchisation des travaux en deux tranches :

- Tranche 01 : Travaux d'urgence sur les arcs doubleaux des chapelles 01 & 02 et des contreforts CF02 & CF03 ;
- Tranche 02 : Reprises des arcs doubleaux restant sans dépose complète des chapelles 03, 04 & 05, compris charpente et restauration des contreforts restants.

Pour des raisons budgétaires seule la tranche 01 a été votée.

Le montant total des travaux s'élève à **267 816 € HT.**

Elle comprend les honoraires de la maitrise d'œuvre, ainsi que les missions de SPS et de contrôle technique.

La commune peut prétendre à des subventions provenant de la DRAC de Bretagne, la Région Bretagne, l'Etat (DSIL) « subvention spécial liée à la crise sanitaire pour relancer l'économie »

Les subventions seraient à la hauteur de 80 % :

La commune a reçu également un leg d'une personne privée.

Il resterait à charge environ 17555 € pour la commune sur le montant des travaux.

Ceux-ci devrait débuter en juin 2021 en fonction du bon avancement du dossier pour une durée de 6 à 12 mois.

Armelle LEVEQUE

PÊCHER À RANNÉE...

L'étang de Rannée permet à tous de venir pêcher seul, entre amis ou en famille, dans un cadre boisé et agréable moyennant un permis que vous pouvez vous procurer à la mairie, au café ou sur le site auprès de Monsieur Constant LUSSOT, régisseur, mandaté par la commune pour veiller au bon respect de la règlementation en vigueur.

Tarif pêche 2020	Commune	Hors commune
A l'année	25 €	35 €
A la journée	3,50 €	5 €

Considérant l'augmentation des ventes de permis de pêche et afin de vous satisfaire, le Conseil Municipal a décidé le rempoissonnement de l'étang pour un montant de 1118,30 euros (65 kg de gardons, 20 kg de tanches, 20 kg de carpes et 30 kg de brochets).

La 1ère Adjointe, Karine BODIN

RENSEIGNEMENTS UTILES ET TARIFS

MAIRIE
tél. 02.99.96.23.34 - email : mairie.rannee@wanadoo.fr
Site Internet : www.rannee.com

Secrétaire de Mairie : Anne-Sophie DUVAL

Adjoint Administratif :
Myriam CLOUHET GAILLARD

Horaires d'ouverture : lundi et vendredi
de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00
et le samedi de 08h30 à 11h00

Permanences des Elus sur rendez-vous :

Monsieur Guy FERRE, Maire, reçoit le samedi matin sur rendez-vous,

Madame Karine BODIN, 1er Adjointe, responsable des commissions « Vie associative, sport, culture », « Affaires scolaires et sociales », « Communication » reçoit sur rendez-vous,

Monsieur Jacques BIDAUX, 2ème Adjoint, responsable des commissions « Bâtiments communaux » et « Urbanisme » reçoit le jeudi matin de 09h30 à 11h30 sur rendez-vous,

Madame Myriam MALECOT, 3ème Adjointe, responsable de la commission « Fleurissement – Aménagement urbain » reçoit le mardi de 09h30 à 11h30 sur rendez-vous.

ARCHITECTE-CONSEILS

Le Département met à disposition des particuliers un **service gratuit de conseil en architecture et en urbanisme** (CAU 35) au travers de son réseau d'architectes-conseillers. **Monsieur Pascal LESOURD**, architecte conseils, **vous reçoit**, sur rendez-vous auprès des mairies de Vitré, Bais, Louvigné de Bais/Châteaubourg, **La Guerche**, et Domalain. Les permanences sont affichées sur le panneau à l'extérieur de la mairie.

CULTE

Presbytère de la Guerche : 02.99.96.22.10 - Abbé Bernard ODJÉ secondé par le Père Guyien Ndolo KITANDA

Office à Rannée : messe le samedi à 18h00

Permanence de la Paroisse :
salle paroissiale de La Guerche 25, rue Neuve
du lundi au samedi de 9h30 à 12h00
e mail : notredame.laguerche@free.fr.

ENSEIGNEMENT

Ecole Sainte Anne - 25 avenue de l'Ardenne tél : 02.99.96.27.18 e mail : rpiranneedrouges@gmail.com

Directeur : Philippe GARNIER

Garderie : de 07h30 à 18h30 (enfants à partir de 2 ans)

MÉDIATHÈQUE

Responsable : Karine BODIN

Salariées : Myriam VERGER, Myriam CLOUHET GAILLARD

Ouverture : mercredi et samedi
de 10h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
mardi de 17h30 à 19h

Adresse : 4 avenue de l'Ardenne - tél. : 02.99.96.09.46
email : mediatheque.rannee@gmail.com

ASSOCIATIONS

- **A.C.P.G. - C.A.T.M.**
  RICHER Pierre - 02.99.96.24.51
  pierre.richer603@orange.fr
- **A.P.E.L**
  VALLE-OLIVRIE Nathalie - 06.12.06.59.37
  nathalie.valle@sfr.fr
- **A.R.R.P.**
  LEPAGE Bruno - 02.99.96.38.04
  lescheminsdelardenne.e-monsite.com
- **AVENIR RANNEEN :**
  - **MUSIQUE** MOREL Laurent - 06.23.98.28.58
    avenir-ranneen@wanadoo.fr
  - **FESTI-BALADE** FERRE Camille - 06.12.55.08.57
- **CLUB VALLEE DE L'ARDENNE**
  BECAN Annick - 02.99.96.32.40
  andre.oury15@gmail.com
- **LA KLIK**
  HAYOT Nathalie - 06.87.20.43.24
  ROUGER Déborah - 06.74.09.43.93
  association@laklik.fr
- **O.G.E.C**
  MARIE Mélanie - 06.72.02.15.59
  ogec-rannee@orange.fr
- **O Z'AILES DE L'UNIVERS**
  TOULGOAT Monique - 06.79.55.08.27
  monique.toulgoat@orange.fr
- **R.C.R.G. - RACING CLUB**
  ROLLAND Jean-Michel - 06.45.48.13.43
  LEVEQUE Maurice 06.46.20.14.91
  rcrannee-laguerche@orange.fr
- **RANNEE SYMPHONIE FLEURIE**
  FILATRE Noël - 02.99.96.24.48
  colette.filatre@orange.fr
- **SAINT LAZARE**
  LARDEUX Francis - 02.99.96.32.53
  association.saintlazare@gmail.com

Actualités municipales

TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2021

		SALLE POLYVALENTE (80 PERSONNES)			SALLE DU TEMPS LIBRE (270 PERSONNES)			
		AVEC OU SANS CUISINE	SALLE 1	SALLE 2	SANS CUISINE	AVEC CUISINE	SALLE 1	SALLE 2
JOURNÉE	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Divers Commune*	171 € (2018 : 167 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)	247 € (242 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)
	Hors commune	247 € (242 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)	247 € (242 €)	371 € (363 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)
WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Divers commune	223 € (218 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)	223 € (218 €)	322 € (315 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)
	Hors commune	322 € (315 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)	322 € (315 €)	482 € (472 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)
VIN D'HONNEUR	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Divers commune	51 € (50 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)		71 € (69 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)
	Hors commune	71 € (69 €)				112 € (109 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)
RÉUNION CONCOURS OU EXPOSITION	Associations communales	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Divers commune	51 € (50 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)	71 € (69 €)		17 € (16 €)	17 € (16 €)
	Hors commune	71 € (69 €)	17 € (16 €)	17 € (16 €)	112 € (109 €)		17 € (16 €)	17 € (16 €)
AUTRE	Club				65 € (63 €)			

LOCATION HALL DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE - Le Conseil Municipal a accepté que le hall de la Salle du Temps Libre soit loué pour un vin d'honneur lorsque la Salle Polyvalente est occupée et que la Salle du Temps Libre est disponible.

La décision de réserver le hall n'est envisageable qu'au moment de la manifestation, afin de ne pas entraver une éventuelle location de la Salle du Temps Libre. Les tarifs de location du hall pour un vin d'honneur seront les mêmes que ceux appliqués pour la salle polyvalente, soit : 51 € pour les « divers commune », 71 € pour les « hors commune ». **sont considérés comme « divers commune » les particuliers payant une taxe d'habitation ou ayant leur siège économique à Rannée.*

LOCATION DE LA SALLE DE REUNION 1 - Gratuité pour les associations communales, 20 € pour les « divers communes » *, 20 € pour les « hors communes »

LOCATION VIDEO-PROJECTEUR - 30,00 € pour les particuliers, gratuité pour les associations

LOCATION DU PODIUM - Pour les associations 4 gratuités par an pour l'intégralité du podium, caution de 300 €, puis 30 € par location. Pour les particuliers au-delà de 4 locations : 50 € pour les 8 premiers m² puis 4 € par 2 m² supplémentaires, caution de 300 €

LOCATION DE L'AMPLIFICATEUR - 30,00 € pour les particuliers, gratuité pour les associations

Actualités municipales

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE MATERIEL - Sur réservation, des tables et chaises sont mises gratuitement à la disposition des associations et particuliers de Rannée. En cas de détérioration ou de non restitution du matériel le tarif de remplacement unitaire sera le suivant : chaise 20 €, tréteau 15 €, table 200 €, protection table inox 100 €

CONCESSION CIMETIÈRE

CONCESSION EN TERRE	30 ANS	50 ANS
ADULTE	300,00 €	500,00 €
ENFANT	50 % du prix de la concession adulte = 150 €	50 % du prix de la concession adulte = 250 €

CONCESSION CINERAIRE	15 ANS	30 ANS	50 ANS
EMPLACEMENT + CAVURNE	150 € + prix de la cavurne *(se renseigner auprès de la Mairie)*	300 € + prix de la cavurne *(se renseigner auprès de la Mairie)*	500 € + prix de la cavurne *(se renseigner auprès de la Mairie)*

ÉTAT CIVIL 2019/2020

Naissances

24 janvier 2020 ..... Charlie MARCHAND
19 mai 2020 ..... Tinalya PAIN
23 mai 2020 ..... Yannaël FOURÉ BEYLER
23 mai 2020 ..... Iona POPA
28 mai 2020 ..... Sohan BANEY VULLIEZ
14 novembre 2020 ..... Malone JOURDAN

Mariages

05 septembre 2020 ..... Timothée TRUTIN et Anaïs FERRÉ

12 septembre 2020 ..... Rodolphe FOULON et Julie TAILLANDIER

Décès - Transcriptions

10 décembre 2019 ..... Agnès FRANCOIS née TAHON
12 décembre 2019 ..... Laurent FOURE
14 janvier 2020 ..... Nohan COUPÉ
02 mars 2020 ..... Marie-Ange LAIRY née HARDY
30 mai 2020 ..... Marthe MASSON née OLIVRY
27 juin 2020 ..... Isidore MASSON

Vie de la commune

ZOOM SUR L'AVENIR RANNÉEN

Nous avons donc décidé de faire un zoom sur le GPN qui aurait dû avoir lieu le week-end de Pentecôte cette année, mais depuis le 17 mars, date du confinement tout est à l'arrêt, alors que l'essentiel du travail était fait.

Le GPN est donc reporté au 21/22/23 mai 2021 sous réserve des conditions sanitaires et des décisions du gouvernement.

Afin de s'assurer que l'événement puisse avoir lieu, il faut que tous les groupes concernés puissent avoir repris les répétitions.

En ce qui concerne l'Avenir Ranneen, seules 2 prestations ont eu lieu : une au marché de la Guerche et une autre pour un particulier.

Quelques chiffres : environ 30 groupes sont attendus pour l'événement, environ 300 bénévoles sont réquisitionnés, un budget de 200 000 euros avec des frais déjà engagés.

L'association tient d'ores et déjà à remercier tous les bénévoles.

Enfin, une journée sera bientôt organisée afin de continuer l'organisation du GPN sous forme de commission.

Laurent MOREL, Président de l'Avenir Rannéen

Stéphanie LAHAYE

L'ASSOCIATION SAINT LAZARE

L'association a été déclarée au Journal Officiel. le 25 juin 1979. Elle fait suite à la « SCI DE RANNEE » appelée « CREPINIENNE » constituée le 20 juillet 1928. Cette SCI avait été créée pour gérer les biens légués par Mme Marie-Charlotte DUTERTRE. Cet apport de biens ne comprenait que la nue-propriété des immeubles pour y recevoir l'usufruit au décès de Mme DUTERTRE. L'usufruit réservé par la dite bienfaitrice sur les immeubles s'est éteint par suite de son décès le 23 août 1956 à GORRON dans sa 73ème année, sa mère étant décédée le 02 avril 1928 dans sa 83ème année et son père (premier maire de Rannée) le 07 novembre 1916.

Sans cet héritage la SCI n'aurait jamais existée et par la même occasion l'association Saint-Lazare non plus. L'association a pour objet (art. 2 des statuts) : « *Cette association a pour objet de contribuer au fonctionnement des œuvres de caractère éducatif, culturel, social, en mettant à leur disposition des moyens financiers et autres qui leurs sont nécessaires.* »

Actuellement, l'association assure le transport scolaire de 20 enfants de la maternelle au primaire domiciliés dans les communes de Fontaine Couverte, Drouges, Arbrissel et Rannée. Le transport est assuré par une conductrice salariée, et un/e accompagnateur/rice bénévole. Au total, 14 bénévoles se relaient chaque semaine. Nous en profitons pour leur dire Merci.

Depuis sa création, l'association Saint Lazare accompagne le Club de foot RCRG, l'Harmonie et quelques autres associations.

Le Président : Francis LARDEUX

CLUB DE L'ARDENNE

Depuis le 15 mars aucun rassemblement n'a pu avoir lieu pour les membres du club, mais malgré tout nous avons pu recommencer la gym douce en plein air sur le site du CRAPA à Availles-sur-Seiche ; les joueurs de boules ont repris leur activité en septembre également en respectant les distanciations.

La Présidente : Annick BECAN

Vie de la commune

LA KLIK

L'association « La Klik » créée le 20 octobre 2018 par un groupe d'amis originaires pour la plupart de la Guerche, Rannée et des environs.

Le siège social :
Les Raimbaudières - 35130 Rannée -
Contact : association@laklik.fr

Le bureau

- Co présidentes : Déborah ROUGER et Nathalie HAYOT
- Trésorier : Emmanuel MARIE
- Trésorier adjoint : Nicolas GUIFFAULT
- Secrétaire : Carmen CHEVRIER
- Secrétaire adjointe : Mélinda ROUGER

L'idée

Faire vivre des projets, des envies, des idées. Faire découvrir de nouvelles activités, rendre plus accessibles certains évènements ... pour animer notre commune et celles environnantes.

En bref

Association ayant pour but d'organiser, d'accompagner des projets et évènements qu'ils soient culturels, sportifs et/ou familiaux.

Le public ? Les familles, les enfants, les jeunes et/ou les adultes selon les évènements organisés.

A notre actif : l'année 2019

Plutôt riche et motivante (freinée malheureusement en 2020 comme beaucoup), nous avons animé les environs avec, notamment, l'installation d'un planétarium mobile, l'organisation d'un spectacle de magie pour enfants, l'intervention d'artistes pour un concert, des appels à participer au don du sang, des formations aux 1ers secours.

En espérant pourvoir reprendre rapidement nos activités...

EQUI'PARTAGE

L'année 2020 ne restera pas le meilleur de nos souvenirs, en effet cette crise sanitaire ne nous a pas permis de réaliser les sorties équestres programmées pour la saison, et surtout, nous avons été contraints d'annuler notre rallye de septembre, rassemblement auquel tous les ans plus d'une centaine de cavaliers et meneurs déambulent dans notre jolie campagne.

Cependant, il n'en reste pas moins, que notre trentaine d'adhérents se sont mobilisés, comme chaque année, pour l'entretien et l'élagage de nos sentiers de randonnée.

Notre passion pour les chevaux reste intacte, et nous conservons l'ambiance et le plaisir de nous retrouver.

A l'heure où certains croient bon de martyriser nos animaux, nous restons plus que jamais animés de ces agréables moments partagés avec nos montures.

Vous aussi, qui aimez les chevaux, rejoignez-nous !!!

Concrètement nous organisons en interne des randonnées sur tout le département et ceux limitrophes, sur une journée ou sur deux jours. Nous participons à des rassemblements organisés par d'autres associations.

Le fait d'être en association nous permet de mutualiser les interventions d'un ostéopathe, d'un podologue, d'un maréchal ferrant et d'un dentiste équin.

Cela nous a également permis de favoriser des surveillances pour les équidés en villégiature sur les communes de Drouges, Rannée, Arbrissel...

Vous pouvez vous renseigner auprès du Président de l'association, Hervé PELHATE au 02.99.96.33.98 ou auprès de Jacques BIDAUX aux 02.99.96.35.09

Bien amicalement, Hervé Pelhate

Vie de la commune

PÊLE-MÊLE SPORTS ET LOISIRS

L'association Pêle-Mêle Sports et Loisirs est chargée par la Commune de l'animation enfance péri et extrascolaire. Elle intervient ainsi sur l'Accueil de Loisirs les mercredis et lors des vacances. Elle propose aussi une activité Multisports qui initie les enfants de 5 à 10 ans à de nombreux sports.

Pour les plus âgés et les personnes ayant cessé toute pratique sportive durant un certain temps qui souhaitent reprendre ou continuer de façon adaptée, des séances de sport-santé sont proposées dans deux communes environnantes actuellement, mais restent accessibles aux Rannéens et Rannésiennes.

L'Accueil de Loisirs Pêle-Mêle a ré-ouvert ses portes le mercredi 2 septembre aux enfants scolarisés. Il s'organise selon leurs niveaux : les maternels en petite, moyenne et grande section sont accueillis à Moutiers dans les locaux de Planète Loisirs, annexe de l'École. Quant aux élèves scolarisés en élémentaires, du C.P au CM2 nous les accueillons dans les locaux de Pêle-Mêle à La Guerche De Bretagne. Cela nous permet ainsi d'accueillir jusqu'à 74 enfants des familles du bassin Guerchais.

Cette saison, l'équipe pédagogique de Pêle-Mêle a choisi d'établir leur projet pédagogique selon les envies et idées des enfants recueillies en début d'année. Il s'intitule « Bouger, Jouer, S'exprimer ». La question du recyclage reste importante pour l'équipe ; beaucoup d'activités pouvant se faire à l'aide de matériel de récupération. Pour cette première période, les enfants du Centre de loisirs de Moutiers découvrent un animal par semaine, à travers une histoire puis autour d'activités manuelles ; peinture, collage, création de masques.

Les plus grands accueillis à La Guerche-de-Bretagne ont pu pratiquer plusieurs sports tels que la crosse Québécoise, la balle Américaine, le hand-Ball et le basket-Ball. Les créatifs ont pu fabriquer de nombreux objets tels que des attrapes rêves, pots à crayons, cadres créatifs avec des feuilles cueillies en balade. Les jeux collectifs ont aussi été de mise pour mieux se dépenser, les jours où la météo clémente le permettait avec les grands classiques toujours aussi amusants comme les poules-renards-vipères, douaniers-contrebandiers, gamelles et loups garous.

Périodes d'ouverture :

Mercredis : accueil tous les mercredis en journée ou en ½ journée.

Vacances : (Un minimum de 8 enfants/jour doit être respecté pour garantir l'ouverture de l'ALSH).

- Noël : du 28/12 au 31/12/2020
- Printemps : du 26/04/2021 au 7/05/2021
- Hiver : du 22/02/2021 au 05/03/2021
- Été : du 07/07 au 30/07 et du 16 au 31/08/2021

Horaires d'accueil :

En Journée : de 8h30 à 17h30 (des garderies sont possibles de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30).

En demi-journée avec ou sans repas : de 8h30 à 13h30 ou de 12h30 à 17h30.

Quant à l'École Multisports, elle propose :

- Une dizaine de sports pratiqués au cours de l'année pour des enfants de 5 à 10ans.
- Sports collectifs, Sports de raquettes, Sports individuels ...
- Des cycles de 3 séances par sports.
- Des stages à thème d'une demi-journée pendant les petites vacances scolaires.

Ces séances sont organisées les lundis de 18h à 19h pour les 7-10 ans, et les vendredis de 17h à 18h pour les 5-6 ans, dans le Complexe Sportif de la Commune

de Moutiers, ainsi que les mercredis de 13h30 à 14h30 pour les 5-10 ans.

Les enfants peuvent ainsi s'ouvrir à de nombreux sports qu'ils pourront pratiquer ensuite, s'ils le souhaitent dans les clubs des environs.

C'est avec l'intention de favoriser les pratiques sportives de tous que furent lancées les premières séances de sport-santé depuis maintenant 3 saisons. En résumé, cette discipline regroupe plusieurs activités physiques et sportives contributives au bien-être et à la bonne santé de ses pratiquants. Ses bienfaits sont souvent mis en avant par les acteurs de la santé, notamment auprès des séniors et des personnes ayant cessé de pratiquer depuis longtemps ou qui souhaitent renouer avec le sport de façon adaptée.

Accessibles à tous, elles se déroulent actuellement à La Guerche-de-Bretagne les mardis de 14h à 16h au complexe sportif de la Vannerie, ainsi qu'à Bais les

vendredis de 14h à 16h dans la salle des sports et peuvent se dérouler en extérieur, au gré des sports pratiqués.

Pour tous renseignements à propos de l'accueil de loisirs, l'école multisports ou encore le sport-santé, contactez-le 06 16 60 16 89 ou pelemelsl35@gmail.com

Site internet : http://alsh-pelemele.sportsregions.fr/

Facebook : https://www.facebook.com/PeleMele.SportsetLoisirs/

RACING CLUB RANNÉE-LA GUERCHE

Cette saison 2020/2021, le RCRG a engagé 5 équipes senior. Deux disputent le championnats régionaux, les trois autres évoluent au niveau départemental. Beaucoup de joueurs qui composent ces équipes viennent directement de la filière formation du club, complétée par un recrutement de proximité. La gestion de la catégorie est de la responsabilité de l'entraîneur principal E.Danilo, assisté de J.Lancelot.

Cinq équipes de Foot à 11 disputent les championnats de jeunes. l'équipe U19 est en Régional 1, deux équipes U17 en D 1 et D 2, une équipe U15 en D 2 et l'équipe U14 en D 1. L'objectif est d' avoir , à moyen terme, une ou deux catégories au niveau Ligue et les autres au plus haut niveau départemental.

Pour les plus jeunes, une école de Football dynamique dirigée par Y. Courteille, fonctionne les mercredis et samedis. Elle concerne les catégories allant des U6 aux U13, avec le concours de nombreux encadrants bénévoles fidèles et passionnés.

L'encadrement des diverses équipes du Racing est assuré par des binômes, composés pour l'essentiel de joueurs ou anciens joueurs senior formés et diplômés.

La section arbitrage du club s'est bonifiée et compte désormais 5 arbitres officiels et 6 bénévoles. Deux jeunes joueurs de la catégorie U15 suivent actuellement une formation pour devenir arbitres officiels. Antoine Sageot référent de la section, arrivé au club cette année, nous apporte tout ses compétences pour fédérer et former nos arbitres. L'un d'entre eux, devenu jeune arbitre en 2015, a gravi depuis de nombreux échelons et officie cette saison au plus haut niveau régional senior ou lors de rencontres de jeunes en national. C'est une fierté pour le club.

Du côté des dirigeants, une commission sportive d'une dizaine de personnes a pour mission de faire progresser le club : définition du projet sportif, recrutement jeunes et seniors, formation des éducateurs etc.

Pour la saison en cours, l'association compte 380 adhérents. Une section Futsal vient d'être créée et compte une douzaine de joueurs encadrés par S. Lancelot. Les premiers matches ont été suivis par un nombreux public curieux de découvrir une autre façon de jouer au foot.

Les projets du RCRG pour les années à venir :

- création d'une équipe féminine en 2021/2022 (projet piloté par Jordan Lancelot).
- création d'un tournoi U15 de niveau régional voire national fin août 2021. Le projet est piloté par Clément Hunault qui effectue actuellement un stage au sein du club, dans le cadre de ses études en marketing et développement du sport.
- actions citoyennes pour se rapprocher de la labellisation F.F.F : sensibilisation à l'arbitrage, initiation aux premiers secours ...

En conclusion, la devise du Racing Club Rannée-La Guerche : **« Le plaisir de jouer et de voir jouer »**

F. Le Cardinal - vice -président, en charge du secteur sportif

R.C.R.G.

Président : Pascal Mathé

Vice-présidents : Christian Rupin, Frédéric Le Cardinal, Frédéric Hautbois

Secrétaire : Michelle Vignais

Contacts :
Tél : 02.99.96.41.87 - Mail : rcrannee-laguerche@orange.fr
Site internet : www.racingclubrannéelaguerche.com

Futsal 2020-2021

KREIZ 23 – CENTRE DE LOISIRS

L'été dernier, 30 enfants ont pu profiter des activités du centre de loisirs de loisirs géré par le centre social. Les animateurs accueillaient chaque jour, en moyenne, 20 enfants de 4 à 10 ans dans les locaux de Brétigné, mis à disposition par la mairie. A travers les activités et ateliers permanents, petits et grands ont pu découvrir de façon féérique la terre vue d'ailleurs avec la fée Camille, le magicien Tarek et la sorcière Pauline et ainsi aborder le thème de l'écologie. Les semaines ont été ponctuées par des sorties : Accobranche, équitation, Ange Michel et contes de La Roche aux fées au sein du centre. La nuit sous tente, les grands jeux, le spectacle ont également créé de jolis souvenirs de vacances pleins de joie, de rires , de musique....En cette période inédite, ce fut un bel été symbole du plaisir d'être ensemble et de partager des moments conviviaux.

Sabrina Charil
Animatrice référente enfance-jeunesse-ludothèque
KREIZ 23 Centre Social du Pays Guerchais
23 bis, avenue du Général Leclerc
35130 La Guerche de Bretagne
Tel: 02.99.96.22.44 - Site : centresocial-laguerche.fr
E-mail: ludoperisco@centresocial-laguerche.com

Le CLIC de la Roche-aux-Fées vous accueille

C'est quoi ?

Le **C**entre **L**ocal d'**I**nformation et de **C**oordination est un service de proximité d'information sur les droits des personnes de 60 ans et plus mais aussi une antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il vous conseille et vous accompagne en toute confidentialité.

Nutrition, prévention des chutes, numérique, aide aux aidants..., le CLIC propose également un programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

Ce service est gratuit et fonctionne grâce à la prise en charge financière du Conseil départemental, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et le soutien des communes du territoire.

Pour qui ?

Le CLIC est un lieu ressource pour les personnes de 60 ans et plus, pour les personnes en situation de handicap (adultes et enfants) et leur entourage.

Face à un état de santé devenu fragile, les professionnelles du CLIC vous aident à chercher des solutions que ce soit en matière de maintien à domicile, d'accompagnement adapté, d'hébergement, etc. Elles vous accompagnent aussi dans la constitution de dossiers de demandes d'Allocation Personnalisation d'Autonomie (APA) et de dossiers MDPH enfants comme adultes.

Au-delà des simples démarches administratives, les professionnel-le-s du CLIC écoutent, proposent un accompagnement personnalisé aux personnes de 60 ans et plus et aux personnes en situation de handicap et les orientent vers des droits auxquels elles pourraient prétendre.

Comment ?

Le CLIC de la Roche-aux-Fées intervient sur les seize communes de Roche aux Fées Communauté et dix communes de Vitré Communauté.

Le service assure des permanences sur ces deux territoires pour être au plus près des habitants. Vous pouvez prendre rendez-vous sur l'un de ces sites par mail ou téléphone :

- **La Guerche de Bretagne** (Maison de santé), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermée mercredi et jeudi matin)
- **Janzé** (Halles), le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- **Retiers** (Derrière la mairie), le jeudi de 9h à 12h sans RV
- **Martigné-Ferchaud** (Maison de santé), le lundi de 15h à 17h

Contacts :

02 23 55 51 44
clic.rocheauxfees@orange.fr - www.clicrocheauxfees.fr

Vie de la commune

LE MOT DE LA DÉPUTÉE

Madame, Monsieur,

Je viens par ce billet vous souhaiter tous mes vœux pour 2021.

Je crois qu'il nous tarde tous d'entamer une nouvelle année, plus que jamais synonyme d'espoir dans bien des domaines. Sachons néanmoins souligner les valeurs de solidarité et de responsabilité dont nous avons su faire preuve pour traverser cette année 2020. C'est dans les périodes de crise que le «Vivre ensemble» trouve tout son sens. Collectivement, chacun dans notre rôle, dans nos missions, dans nos devoirs de citoyens, nous avons su faire face. Soulignons-le, car les projecteurs sont trop souvent tournés vers les comportements inadaptés, laissant croire à une généralisation qui ne saurait-être la réalité.

Si la page n'est pas encore tournée et qu'il nous faut rester vigilants, sachons-nous inspirer de ce que nous avons réussi pour relever les défis qui nous attendent. Ils restent nombreux et le seront encore davantage au sortir de cette crise. Je sais l'exigence à la hauteur de l'espérance qu'ouvre cette nouvelle année. Vous pouvez compter sur ma détermination à poursuivre l'action engagée, en responsabilité, avec toute la lucidité et l'humilité qui s'imposent.

C'est avec beaucoup d'optimisme que je vous souhaite une excellente année 2021

VITRÉ COMMUNAUTÉ

Nos communes sont notre force. et leur vitalité une exigence.

Rannée est l'une des 46 communes de Vitré communauté qui compte 83 000 habitants.

77 conseillers communautaires ont été désignés dans les communes à l'occasion des élections municipales pour siéger au Conseil de Vitré communauté. Pour Rannée, c'est votre maire qui vous représente. Des commissions thématiques sont animées par les Vices Présidents et sont le lieu des débats ; elles sont ouvertes aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux. Les décisions stratégiques seront discutées et prises en Bureau des Maires.

Au fil des années, les lois successives ont transféré à Vitré communauté des compétences autrefois exercées par les communes, à commencer par le développement économique qui crée la richesse permettant de rendre des services à la population et redistribuer des moyens financiers pour les projets des communes ; à Rannée par exemple, des travaux imaginés pour l'église, le cimetière ou l'aménagement de l'étang.

Nous avons une responsabilité collective de faire vivre l'esprit communautaire…tout en préservant l'identité de chacune de nos communes.

En tant que Présidente de Vitré communauté, je souhaite un développement durable qui concilie le dynamisme économique, la cohésion sociale et la protection de notre environnement ; une organisation du territoire qui s'appuie sur ses bassins de vie et à la vitalité de ses communes.

Nos axes stratégiques sont connus : anticiper les besoins des entreprises et des salariés, accueillir de nouvelles activités, améliorer l'accès au haut débit et ses usages, développer le tourisme, répondre aux attentes fortes en matière de logement, favoriser toutes les formes de mobilités, encourager les initiatives des jeunes, adapter notre société au vieillissement, promouvoir le sport, la culture et notre patrimoine, répartir les services de santé, réussir la nécessaire transition écologique…

Nous devrons bien entendu faire avec les moyens dont nous disposons. Si la crise sanitaire et les décisions gouvernementales vont avoir des conséquences sur nos recettes, je souhaite néanmoins que nous puissions continuer à investir et optimiser nos dépenses.

Faire remonter les attentes des élus et des habitants souhaitant s'impliquer.

Afin que chacun soit bien informé de ce qui se passe au niveau intercommunal, j'aimerais qu'au début de chaque conseil municipal, dans chaque commune, il y ait le petit quart d'heure sur l'actualité communautaire et que dans chaque journal communal, il soit question des services rendus par Vitré communauté à la population. J'en remercie d'avance votre équipe municipale.

J'aimerais enfin que les habitants continuent de s'impliquer dans la vitalité de leurs communes et dans l'amélioration de leur cadre de vie. Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif extrêmement dynamique, comme à Rannée, et nous devons tout mettre en œuvre pour le préserver. J'aimerais enfin que nous cultivions les valeurs de respect, de civisme, de solidarité. Je forme le vœu que nous ayons tous conscience d'avoir cette communauté de destin en partage.

Au plaisir de venir à Rannée, belles fêtes de fin d'année !

Isabelle Le Callennec
Présidente de Vitré communauté

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Monique Sockath et Aymeric Massiet du Biest

Conseillers départementaux du canton de La Guerche-de-Bretagne, sont à votre écoute sur tous sujets en lien avec les politiques départementales : action sociale, collèges, soutien aux communes et aux associations, routes, culture, sport, développement durable, agriculture…

Contacts :
monique.sockath@ille-et-vilaine.fr
aymeric.massiet-du-biest@ille-et-vilaine.fr
Secrétariat 02 99 02 35 17
www.ille-et-vilaine.fr

Vie de la commune

L'ADMR de La Guerche de Bretagne – 21 promenade du Grand Mail - vous accueille le mardi matin et vendredi matin de 9h00 à 12h. L'Accueil téléphonique est ouvert tous les jours.

Téléphone : 02.99.96.31.93
mail : admrguerche.asso@admr35.org

Service prestataire d'aide à domicile, nos 14 salariés dont 1 TISF (Technicienne en Intervention Sociale et Familiale) interviennent auprès d'usagers à leur domicile 365 jours par an.

Nos prestations s'adressent à tous et quel que soit l'âge : famille, enfants, personnes âgées, en situation de handicap.

Nous intervenons sur les communes de La Guerche de Bretagne, Availles-Sur-Seiche, La selle Guerchaise, Moutiers, Moussé, Drouges et Rannée.

Nos missions : accompagner toute personne dans les actes de la vie courante : aide à la personne, aide au repas, aide aux courses, entretien de votre logement, garde d'enfants à domicile.

Nous pouvons également vous accompagner et vous orienter dans la recherche de financement pour ces prestations :

- Aide Personnalisée à l'Autonomie, Caisses de Retraite, Mutuelle, pour les personnes de plus de 60 ans
- Prestations CAF pour les familles, pour la garde d'enfant à domicile
- Prestation Compensatrice du Handicap, prestation d'aide-ménagère départementale pour les personnes en situation de handicap.

Nous recrutons régulièrement des Aides à Domicile, notamment pour les remplacements pendant les congés scolaires. Cette expérience vous tente ? vous avez votre permis de conduire ? Alors n'hésitez pas à nous envoyer votre candidature !

RIPAME

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) est un service gratuit, ouvert aux futurs parents, parents et professionnels de la petite enfance (assistants maternels, gardes à domicile). Au printemps 2021, 19 communes vont intégrer le RIPAME : Argentré-du-Plessis, Availles-sur-Seiche, Bais, Brielles, Domalain, Drouges, Etrelles, Gennes-Sur-Seiche, La Guerche-de-Bretagne, La Selle-Guerchaise, Le Pertre, Moulins, Moussé, Moutiers, Rannée, Saint-Germain-du-Pinel, Torcé, Vergeal et Visseiche.

Quelles sont les missions d'un RIPAME ?

Une mission d'information sur la petite enfance

Accompagnement et orientation des parents et futurs parents sur l'ensemble des modes d'accueil individuel (assistant maternel, garde à domicile) et collectif (micro-crèche, multi-accueil, crèche...).

Accompagnement des parents et des professionnels sur les questions de contrat de travail (aides CAF ou MSA, rémunération, déclaration Pajemploi, congés payés...). Les animatrices du RIPAME délivrent une information de premier niveau sur le rôle d'employeur d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile

Soutien auprès des professionnels de l'accueil individuel concernant l'accès et l'exercice de ces métiers (droits, devoirs, contractualisation), promotion du métier d'assistant maternel et accompagnement à la formation professionnelle (faciliter l'accès à la formation, informations sur leurs droits...).

Permanences téléphoniques

- Lundi : 9h à 12h
- Mercredi : 8h30 à 12h30
- Jeudi : 13h à 17h

Permanences physiques (sur rdv)

- ARGENTRE DU PLESSIS :
  Mardi : 14h à 19h - Mercredi : 8h30 à 12h30
  Lieu : La Fourmilière, Rue d'Anjou
- LA GUERCHE DE BRETAGNE :
  Mercredi : 8h30 à 12h30 - Vendredi : 13h00 à 17h00
  Lieu : Centre Social, 23 bis avenue du Général Leclerc

Une mission d'animation d'espaces jeux et de temps forts collectifs

De 9h à 11h30, le RIPAME propose des espaces jeux sur les communes d'Argentré du Plessis, Bais, Brielles, Domalain, Etrelles, La Guerche de Bretagne, Le Pertre, Saint Germain du Pinel, Torcé et Vergeal.

Les espaces jeux sont des lieux d'éveil et de socialisation pour les enfants de moins de 3 ans, accompagnés d'un adulte référent (assistant maternel, parent, grand-parent, garde à domicile). Les professionnelles du RIPAME veillent à proposer un aménagement adapté et sécurisé. Chaque enfant s'approprie les différents espaces proposés en fonction de son rythme et de ses envies.

Les espaces jeux sont également des lieux d'échange et de rencontre pour les adultes.

Tout au long de l'année, le RIPAME propose des temps de rencontre et d'échange : conférence, spectacle, matinées de motricité, matinées plein-air, expositions dans les espaces jeux, réunions d'échange de pratique...

Tout le programme *sur la page Facebook RIPAME secteur d'Argentré du Plessis-La Guerche de Bretagne.*

Contact :
02 99 96 59 77 - ripame@argentre-du-plessis.fr
Page Facebook : RIPAME secteur d'Argentré du Plessis-La Guerche de Bretagne

L'équipe du RIPAME

A Rannée : votre spécialiste en terrassement, travaux publics, assainissement, empierrement, etc.

SARL TP MALECOT dirigée par Claude MALECOT est installée à RANNÉE à la Croix de la Barre depuis 2001 et emploie 2 personnes.

Depuis 20 ans, nous sommes spécialisés dans l'assainissement, la remise aux normes, le curage de fossés, les fosses toutes eaux et septiques ainsi que les micro-stations d'épuration, Fosse Géomembrane.

Nous pouvons faire le terrassement de maisons, la remise aux normes de bâtiments industriels et agricoles. Nous intervenons aussi bien pour tous travaux de terrassement, du gros au micro.

Nous possédons un TRACTO PELLE, PELLE sur CHENILLE de 25T, PELLE sur PNEUS, MINI PELLE, TRACTEUR + REMORQUE et CYLINDRE...

TRAVAUX PUBLICS
SARL Claude MALECOT
TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT
CURAGE DE FOSSE - FOSSES TOUTES EAUX
EMPIERREMENT - Etc...
Tél. 02 99 96 39 83 -
Port. 06 11 57 60 19 - malecotcl@live.fr
La Croix de la Barre - 35130 RANNÉE

ENTREPRISE
MARSOLLIER
LEVAGES • MANUTENTIONS
22, avenue de l'étang
35130 RANNÉE
marsollier.bruno@neuf.fr
06 12 77 25 65 • 06 48 01 78 70

Airless-Impression
Blanchiment d'intérieur au pistolet
Peinture générale du bâtiment
Joints de plaques de plâtre
06.14.30.07.64
airless-impression@outlook.fr
35130 **Rannée**

LE RANNEE
Martine et Serge
Bar
Tabac
Presse
Timbres
Dépôt de pain

MAÇONNERIE RENOVATION
DESMOTS
RACINEUX
BESNARD
Pierres
Beton armé
Mini pelle
Tél. 02 99 96 35 60

OSCAR Kubota MERLO
GARAGE A.R.T.I
ARTI
587 - LA CROIX DE LA BARRE
35130 - RANNEE

INFORMATIQUE • TABLETTE • MOBILE • TV • ELECTROMENAGER
Service Réparation Multimédia
06.15.89.08.94
contact@sr-m.fr - sr-multimedia.fr

Automobiles Philippe RICHEUX
AGENT RENAULT
Vente véhicules neufs et occasions
Mécanique - Tôlerie - Peinture
Toutes Marques
RENAULT DACIA
AGENCE DE L'ARDENNE
2 bis, faubourg d'Anjou - 35130 La Guerche-de-Bretagne
Tél. : 02 99 96 31 38
www.agencedelardenne.com

STOCK EAU GRAF
Assainissement
Micro-stations d'épuration autonomes
(35) La GUERCHE de Bgne
www.stockeau.com
06 11 12 55 42

Le Bois Gérard
CENTRE EQUESTRE
www.leboisgerard.fr
Tél. 02 99 74 84 41

HERVOUIN
TERRASSEMENT - MACONNERIE
02 99 76 35 46
hervouinlm@gmail.com
951 La Buissonnière
35130 RANNÉE

Pépinières LARDEUX Frères
Paysagiste
TOUS CONSEILS POUR VOS PLANTATIONS AVEC UNE ETUDE PERSONNALISÉE DE VOTRE JARDIN
FRUITIERS - FORESTIERS - ORNEMENTS...
«Les Quatre Vents»
RANNÉE
35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
Tél. 02 99 96 23 28
www.pepiniere-lardeux.fr
Visitez nos pépinières sur plus de 10 hectares

aux Plaisirs du Jardin
HORTICULTEUR

APPLIC'FROID
Depuis 1976
EURL MCBP35
Sébastien LAMY
tel: 02-99-96-32-03
Au service du froid et des métiers de bouche
www.applic-froid.com

imprimerie REUZÉ - 02 99 47 95 42 - impreuze.fr